



Barème d'honoraires au 01/09/2023

TRANSACTION (HONORAIRES MAXIMUMS)

Estimation : Offerte en cas de conclusion d'un mandat, à défaut 150,00 € TTC.

Mandat d'entremise (vente) :

- 6 000,00 € TTC à la charge de l'acquéreur pour un bien ayant un prix inférieur ou égal à 100 000,00 €
- 6,00% TTC à la charge de l'acquéreur pour un bien ayant un prix de vente supérieur à 100 000,00 €

Mandat de recherche (achat) :

- 4 000,00 € TTC à la charge de l'acquéreur mandant pour un bien ayant un prix inférieur ou égal à 100 000,00 €
- 4,00% TTC à la charge de l'acquéreur mandant pour un bien ayant un prix supérieur à 100 000,00 €

LOCATION (HONORAIRES MAXIMUMS)

Honoraires de mise en location à la charge du BAILLEUR (frais de visite du logement, de constitution du dossier de location et rédaction de bail) : 8€TTC/m² habitable

Honoraires d'état des lieux d'entrée à la charge du BAILLEUR : 3€TTC/m² habitable

Honoraires de mise en location à la charge du LOCATAIRE (frais de visite du logement, de constitution du dossier de location et rédaction de bail) : 8€TTC/m² habitable

Honoraires d'état des lieux d'entrée à la charge du LOCATAIRE : 3€TTC/m² habitable